

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, REXEL déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 06/08/2014 au 12/08/2014

Raison Sociale : REXEL

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 06/08/2014 au 12/08/2014

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 06/08/2014	Achats	202 309	14,387	2 910 559
Séance du 07/08/2014	Achats	284 618	14,307	4 072 030
Séance du 08/08/2014	Achats	165 272	13,994	2 312 816
Séance du 11/08/2014	Achats	56 336	14,159	797 661
Total		708 535	14,2450	10 093 066